



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

**SESSION PLENIERE DU 17 DÉCEMBRE 2025
PROJET DE LOI DE SIMPLIFICATION
MENACES SUR LES CESER**

N°305

<https://cgt-paysdelaloire.org/>



Nouvelle menace sur l'existence des CESER.

La commission permanente Sénat-Assemblée nationale réunie pour le projet de loi de simplification prévoit que les CESER deviennent facultatifs.

A ce stade, seul le gouvernement peut amender le projet de loi qui, s'il est adopté, pourrait être partiellement ou totalement censuré par le gouvernement.

Le vote au parlement a été repoussé au printemps pour cause d'absence de consensus sur les ZFE, mais l'épée de Damoclès demeure sur les CESER.

Le Comité Régional a donc écrit aux députés de la région pour les sensibiliser sur l'importance de la mission des CESER.

LE CONTENU DU COURRIER DU COMITÉ RÉGIONAL

L'an dernier, le parlement a été saisi de plusieurs propositions de suppression des CESER. Elles ont toutes été rejetées. Aujourd'hui le débat sur l'existence des CESER redevient d'actualité. La Commission mixte paritaire (CMP réunissant 7 député.es et 7 sénateurs et sénatrices) mise en place sur le projet de « loi de simplification de la vie économique » a acté mardi 20 janvier le fait de rendre les CESER facultatifs et de laisser la question de leur maintien à la libre-appréciation des Président.es d'exécutifs régionaux et de leurs assemblées.

Le calendrier parlementaire prévoit à ce stade un vote en séance publique à l'Assemblée Nationale mardi 27 janvier et un vote au Sénat jeudi 29 janvier.

Les CESER, comme le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), sont des éléments fondamentaux de la démocratie : les CESER sont complémentaires des Conseils régionaux et de leur exécutif, et le CESE des deux autres assemblées constitutionnelles que sont l'Assemblée nationale et le Sénat. Ils portent l'expression de la société civile organisée, notamment des organisations syndicales de salariés et d'employeurs et des associations. Leurs propositions et leurs recommandations sont larges et relaient des paroles citoyennes, de travailleuses et travailleurs. Au-delà de leur mission consultative, les CESER ont également la mission de « concourir à l'administration de la Région », en étant au plus près des territoires.

Les CESER et le CESE sont un des rares lieux où des personnes aux intérêts contradictoires parviennent à débattre, à confronter leurs points de vue et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques du pays. Ce sont également les seules institutions où sont représentées les organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Ainsi, en Pays de la Loire, le CESER est l'une des seules instances où des expressions sur l'avenir de l'aéroport de Nantes Atlantique, la stratégie du Grand Port de Nantes Saint-Nazaire, la mer en débat, la gestion de l'eau, peuvent être adoptées à l'unanimité. Les derniers travaux votés dans cette instance témoignent du large spectre des travaux de fond menés : la rénovation énergétique des logements, le ZAN, l'évaluation des politiques publiques, les mobilités en milieu rural, le raccrochage scolaire, les évolutions du travail, sans compter les contributions sur Eole ou GOCO2... Ces thématiques étudient les pistes d'actions pour la satisfaction des besoins des Ligériens et des Ligériennes, tout en garantissant un respect de l'environnement, gage de durabilité du développement social et économique.

Le CESER, quoique consultatif, et tout en ne remettant pas en cause la responsabilité des élus régionaux, joue un rôle d'alerte essentiel dans la démocratie. Depuis la session de décembre 2024, le CESER a su alerter sur les risques que font peser les économies décidées par l'exécutif régional sur l'équilibre du territoire. Cette alerte a été faite à l'unanimité, reflétant les inquiétudes de la société civile organisée dans son ensemble.

Le budget du CESER, constituant environ 0,1 % du budget de la Région, reste modeste au regard des documents produits, qui sont en accès libre. Il est à mettre en regard des dépenses qui seraient réalisées si la Région devait faire appel à des cabinets privés pour réaliser ses études prospectives.

Certains députés de la région ont d'ores et déjà rappelé leur attachement à l'existence des CESER, d'autres ne se sont pas encore exprimés.

Au-delà des CESER, le projet de loi, sous prétexte de simplification, d'un « mille-feuille » trop complexe et de « coûts trop importants », vise aussi à attaquer un certain nombre de mesures, telles que le ZAN, à rebours d'une démarche de développement humain durable que la porte la CGT, alors que les populations les plus précaires sont les premières à subir les atteintes à l'environnement.

Le caractère facultatif des CESER sur le territoire insécuriserait leur expression, les rendant dépendants de l'exécutif régional. Il créerait des inégalités sur le territoire, certains citoyens ayant un CESER, d'autres non. Elle ferait peser un risque sur leur composition., sur laquelle l'exécutif régional pourrait intervenir. Actuellement, les CESER, avec des représentants des organisations patronales, des syndicats de salariés, et des associations,

permet une représentation de l'ensemble de la société. De la même manière, la CGT alerte sur les baisses de moyens qui pourraient toucher les CESER qui seraient maintenus ou recréés par les Régions.

La CGT dénonce la multiplication des attaques contre la démocratie, dont toutes celles en cours pour supprimer des normes, des règles, des protections, des droits sociaux et environnementaux ou pour ne pas reconnaître le rôle des associations et des organisations syndicales. Ces outils, dont les CESER, doivent absolument être conservés pour l'ensemble des citoyens.

Dans ce moment, elle vous appelle à garantir une démocratie réelle et vivante à travers vos votes, en rejetant en particulier le caractère facultatif de l'existence des CESER, qui constituent depuis plus de 50 ans un des outils essentiels de la démocratie dans les territoires.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21